

Extrait du Procès-verbal de la Séance du Conseil du mardi 18 juin 2024

RAPPORT DE MADAME CAROLE PAINBLANC SUR UNE PROPOSITION POUR LE RETABLISSEMENT DE LA GRATUITE DES FORMATIONS DISPENSEES PAR L'ORDRE DES AVOCATS

« Le Conseil de l'Ordre approuve le rétablissement de la gratuité pour les formations dispensées par le Barreau de Paris, à compter du 1er septembre 2024 ».

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

A l'unanimité des votants, le Conseil adopte cette délibération.